

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Une ambition politique forte pour valoriser un potentiel important et une qualité paysagère exceptionnelle

I. Un projet urbain dès 1990

Il y a encore vingt ans, Amiens était une ville éloignée des grandes infrastructures de communication et assoupie après les efforts de la reconstruction d'après-guerre et de construction des grands quartiers d'habitations des années 60-70. Néanmoins, le quartier St-Leu commençait à se relever de ses ruines, la rocade Nord-est se construisait, la zone industrielle de Longpré montait en charge, les quartiers de grands ensembles de logements sociaux connaissaient une première vague de rénovation, le centre-ville faisait l'objet des premiers projets de modernisation, les opérations d'aménagement périphériques s'achevaient et l'habitat des faubourgs bénéficiait d'un regain d'attractivité.

En 1990, concomitamment à la mise en œuvre de son programme triennal d'investissement, Amiens engageait une réflexion prospective concernant l'aménagement de son territoire. La démarche initiée s'appuyait sur une juxtaposition de facteurs favorables, moteurs de nouvelles dynamiques : opportunités territoriales extérieures (ouverture européenne, prémices d'intercommunalité, insertion sur le réseau autoroutier) et voies intérieures (reconquête du centre-ville, des quartiers de grands ensembles et des espaces routiers intra-urbains) et développement de la notion de projet urbain issu d'une volonté politique locale, négocié et évolutif.

Cette approche a abouti à faire émerger les sites stratégiques de l'aménagement et une méthodologie d'intervention basée sur les opportunités foncières et programmatiques. Entre 1997 et 2003 une part considérable de l'investissement public s'est concentrée sur la requalification et le traitement des entrées de ville. Séparation des voies, enterrement des réseaux, plantations de haies de protection visuelle, sont autant d'actions pour valoriser l'image et le cadre de vie, qui furent récompensées lors de la 3^e édition du concours national des entrées de ville. Cette démarche se basait à l'époque sur une volonté affichée de valoriser le paysage, d'embellir la traversée de la ville et de sécuriser les usagers.

Cependant, depuis le projet urbain de la ville d'Amiens en 1990, les données territoriales ont évolué : la forme de la croissance urbaine a évolué au profit de nouveaux pôles émergents. Les phénomènes de périurbanisation et d'étalement urbain ont contribué à spécifier les territoires, leurs usages et leurs populations. Avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2008, une véritable prise de conscience a émergé sur la nécessité de privilégier un développement durable du territoire et de s'engager en ce sens pour une gestion économe de l'espace, des déplacements, d'écologie urbaine et d'économie locale. Construire une ville durable signifie bâtir un projet urbain concerté afin d'organiser une planification cohérente et raisonnée du développement. C'est garantir une mixité des fonctions urbaines et rurales, afin d'assurer la solidarité entre tous les habitants et tous les territoires de l'agglomération.

Amiens est une ville qui a eu la chance de se développer lentement, en conservant trace de toutes les phases de son évolution, depuis la période romaine. Elle a également conservé une forte proportion d'espaces naturels (100 ha de parcs et jardins publics) d'activités maraîchères (les hortillonnages) ou d'activité agricole toujours vivace. Toutefois, le développement récent de l'agglomération pose la question d'un nouvel équilibre des territoires émergents et de la gestion sociale de leur peuplement. Il faut reconsidérer la fonction même de la ville, lieu d'échanges et lieu de vie, trop longtemps cloisonnés par une vision fonctionnaliste. Ceci passe par la maîtrise des effets non souhaités du processus d'aménagement que sont la sectorisation, l'allongement des trajets domicile-travail ou le renforcement de la division sociale. Au-delà de la forme urbaine proprement dite, de nouveaux facteurs doivent être pris en compte dans la façon de penser le renouvellement urbain.

C'est pourquoi Amiens Métropole ambitionne de développer une capitale respectueuse de l'environnement, dynamique, attentive à ses richesses patrimoniales et naturelles, et ouverte sur son fleuve, la Somme, en façonnant une métropole compacte, dense et fluide.

II. De nouvelles priorités

L'intervention sur la ville, telle qu'imaginée par la nouvelle équipe municipale, porte évidemment sur l'image et la qualité de vie (entrées de ville, relations au fleuve, le lien et la proximité avec l'espace rural, la qualité des espaces publics) mais aussi sur le fonctionnement des espaces et l'intensité des échanges humains (l'habitat, les déplacements, les mobilités, les loisirs, l'emploi...). Cette volonté politique se structure autour de plusieurs concepts :

Une ville partagée

Organisation d'une véritable concertation avec la population à travers des moments d'échanges fréquents, l'écoute de la parole des Amiénois, une réflexion partagée sur la fabrication de quartiers agréables à vivre, et la communication large des décisions.

Une ville durable

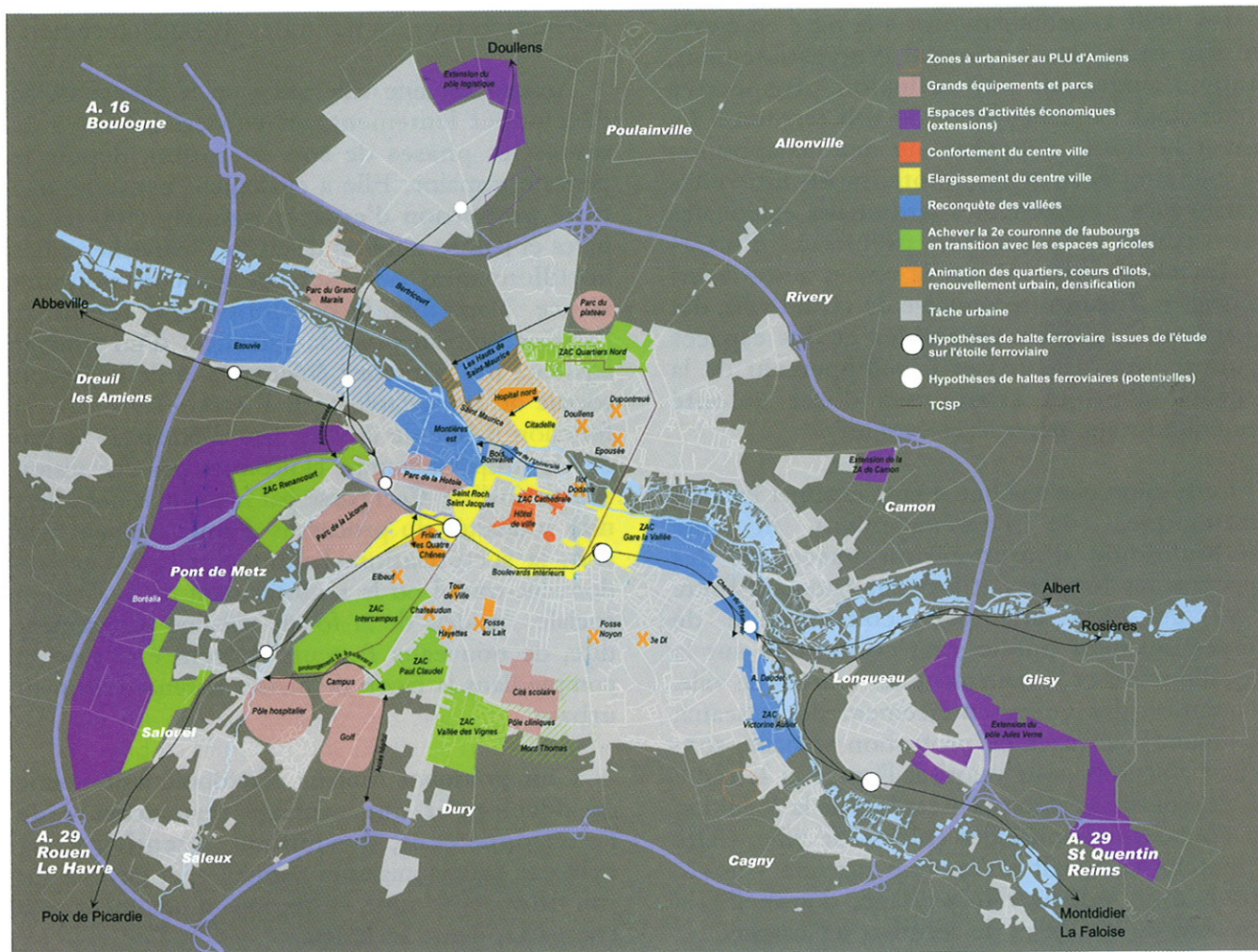
– qui privilégie la densité, adaptée aux sites (densités les plus fortes dans le centre-ville et ses abords, cf. ZAC Gare la Vallée et ZAC Montières),

le long des axes de transport collectif, respectant les formes urbaines préexistantes, notamment le tissu de faubourgs caractéristiques avec des cœurs d'îlots jardinés importants, et limitant la consommation foncière de l'habitat individuel ;
 – qui exclut l'étalement urbain et maîtrise les extensions nécessaires (sous condition de contribuer à l'insertion des quartiers périphériques, d'accueillir des fonctions d'intérêt général, de préserver et valoriser les paysages et de préserver et faire évoluer l'économie agricole vers une agriculture de circuit court destinée à la consommation locale).

Une ville et des quartiers accueillants pour tous

– propice à la mixité sociale (donner le choix à chacun d'habiter dans le quartier qu'il souhaite, notamment pour les habitants des ZUS – Zones Urbaines Sensibles – et développer la construction de logements sociaux dans les quartiers qui en sont peu pourvus, les faubourgs sud par exemple, mais aussi engager des programmes privés dans les quartiers accueillant majoritairement des logements sociaux);
 – propice à la mixité fonctionnelle (trouver des commerces, des activités et des emplois dans tous les quartiers) ;

Secteurs de développement



– propice à la mixité générationnelle (accueillir les personnes âgées au cœur des quartiers, proposer des formes variées d'habitat et d'hébergement).

Une ville dont l'aménagement s'appuie sur l'identité locale :

- un patrimoine naturel (les vallées humides, le relief), historique (la préhistoire, l'époque gallo-romaine, le Moyen-Âge gothique et le XIX^e siècle) et culturel (l'industrie textile)
- un tissu urbain cohérent autour d'un habitat associant individualité et relative densité, des limites franches entre la ville et la campagne
- une tradition du jardinage urbain, une relation forte à la terre

III. Des projets majeurs

Même si les principes initiaux qui ont mené à la mise en œuvre de la démarche de 1990 étaient louables, certains objectifs n'ont pas été atteints et des effets secondaires sont aujourd'hui observés. C'est le cas par exemple du regroupement des fonctions et des activités liées au médical au sud de l'agglomération par une polarisation autour du projet de regroupement

du CHU, lui même dicté et justifié en référence à « l'axe de pierre ». Les élus actuels ont donc hérité d'une vision de la fabrication de la ville, en phase avec les enjeux et conditions de son époque, mais qui arrive aujourd'hui à son terme, et qui sur plusieurs points apparaît désormais comme inadaptée à un aménagement durable du territoire. C'est donc sur ce constat de poursuivre et de réorienter les précédents projets, que la ville d'Amiens développe une ambition forte pour valoriser un potentiel important et une qualité paysagère exceptionnelle qui trouve son sens au travers de différentes opérations de développement urbain.

La ZAC Gare la Vallée :

Démarré il y a une quinzaine d'années, le processus de reconversion de ce vaste ensemble entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle.

Ce site, destiné à devenir la vitrine technologique de l'agglomération, permettra de faire cohabiter activités professionnelles et logements à proximité immédiate du pôle intermodal de la gare, et cela dans un cadre naturel retrouvé.

Montières.



Le projet urbain de Gare la Vallée, réalisé par Paul Chemetov, prévoit la réalisation d'une technopole autour des technologies de l'information et de la communication, à proximité du pôle intermodal et adossé à un nouveau quartier d'un millier de logements.

Deux immeubles de bureaux (16 000 m²) ont d'ores et déjà été livrés et la place de la gare a fait l'objet de travaux de requalification. Un concours se déroule actuellement, portant sur quatre îlots de la ZAC, sous la forme de groupements architectes/promoteurs et, par ailleurs, des travaux d'aménagement des espaces publics de la rue Paul Tellier sont réalisés.

Montières – Rives de la Somme

La Ville d'Amiens souhaite engager le renouvellement d'un ancien site industriel positionné à proximité de son centre ville. Sur une emprise de plus de 11 hectares, hier principalement occupée par une station d'épuration et une plateforme logistique, c'est un véritable quartier constitué de plus de 700 logements, d'activités tertiaires et d'équipements publics qui est envisagé.

Positionné en fond de vallée de la Somme, en bordure des rives sud du fleuve, ce futur quartier doit devenir un pont entre les deux rives afin de relier deux quartiers de faubourgs aujourd'hui éloignés, tout en s'accrochant à la dynamique du centre ville tout proche. En arrière-plan, vers l'Ouest, c'est la reconquête de tout un territoire industriel qui doit s'amorcer, permettant de désenclaver le quartier Etouvie, distant de plus de

4 kilomètres et de réconcilier la ville avec son environnement paysager.

La ville souhaite en outre exploiter les qualités du site pour inscrire ce projet dans une démarche environnementale exemplaire.

La ZAC Paul Claudel

En 1999 la ville organise un concours remporté par l'équipe Fuksas-Mercier. Afin de mettre en œuvre le projet urbain, une ZAC est créée en février 2001, puis concédée à la SEM Amiens Aménagement en novembre 2001.

La mise en œuvre de la ZAC Paul Claudel répond à un objectif prioritaire, la création d'une nouvelle offre de logements en aménageant un grand cœur d'îlot. Le projet a fait l'objet d'un travail approfondi de conception d'un maillage viaire fluide avec l'environnement et de recherche sur la maison individuelle dans les nouvelles formes d'urbanisation. Les études urbaines de la tranche n°4 sont en cours.

Dès lors, la question des entrées de la Ville d'Amiens ne peut s'envisager que dans une perspective globale et unifiée et qui prenne en compte la vision prospective de la ville portée par les élus, vision préservant les enjeux environnementaux comme les impératifs commerciaux, l'insertion urbaine et la mixité sociale.

Arnold Landais
Urbaniste, Unité des études urbaines
Amiens Métropole

Esplanade de l'eau – ZAC Gare.



© Agence d'architecture Paul Chemetov